

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Ségur de la santé » : La FHP, CGT et FO signent un accord pour revaloriser les personnels des hôpitaux et cliniques privés

Paris le 21 octobre 2020 – La Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP), la Fédération de la santé et de l'action sociale CGT, la Fédération des personnels des services publics et santé FO, ont signé un accord de revalorisation salariale permettant de transposer aux personnels non médicaux des 1000 hôpitaux et cliniques privés les mesures annoncées lors du Ségur de la Santé.

« Nous demandions depuis plusieurs années une mesure permettant de revaloriser nos salariés. Je souhaite remercier les partenaires syndicaux avec qui nous avons pu aboutir, dans le cadre d'un dialogue constructif, à un accord paritaire. » affirme Lamine Gharbi président de la FHP. *« Cet accord va permettre de reconnaître l'engagement formidable de nos personnels et leur rôle majeur dans le système de santé. »*

Cet accord prévoit une augmentation salariale historique de 206 € bruts par mois (soit 160 € nets mensuels) qui sera versée aux 150 000 salariés non médicaux et sages-femmes des hôpitaux et cliniques privés.

Chaque salarié du secteur de l'hospitalisation privée, inclus dans le périmètre de l'accord, percevra cette augmentation en plus de son salaire, qu'il soit en CDI ou CDD, à temps complet ou temps partiel (au prorata).

Le versement de l'augmentation est prévu en deux fois (comme pour le public). Le premier versement, qui correspond à la moitié de

l'augmentation (103€ bruts) aura lieu dès que le financement aura été attribué aux établissements par le Gouvernement, et sera rétroactif au 1^{er} septembre 2020. Il est prévu que le second versement (103€ supplémentaires) soit effectué en même temps que celui du secteur public.

« Nous souhaitons que nos salariés bénéficient dès que possible de cette augmentation. Je remercie le ministère qui nous a confirmé son financement et qui est pleinement mobilisé pour que son versement puisse se faire très rapidement. » déclare Lamine Gharbi.

Cette revalorisation est financée via des enveloppes dédiées pour la période des mois de septembre 2020 à février 2021. A partir du 1^{er} mars, son financement devrait être intégré aux tarifs des hôpitaux et cliniques privés.

« Nous sommes très attachés à la signature de cet accord paritaire et à la qualité du dialogue qui a pu s'instaurer avec les organisations syndicales. » déclare Christine Schibler, déléguée générale de la FHP.

La FHP a également demandé au ministère à ce que les pharmaciens des hôpitaux et cliniques privés puissent bénéficier de cette revalorisation : leur rôle est crucial au sein des établissements de santé et particulièrement dans le contexte sanitaire actuel.

A télécharger :

- [Photo de la signature de l'accord par la CGT :](#)
 - Olivier Poher – Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT (à gauche)
 - Lamine Gharbi et Christine Schibler - FHP
- [Photo de la signature de l'accord par FO :](#)
 - Claude Harriet – Fédération des personnels des services publics et santé FO (à gauche)
 - Lamine Gharbi et Christine Schibler - FHP

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :



55 % des interventions chirurgicales



65 % de la chirurgie ambulatoire



1/3 des soins de suite et de réadaptation



17 % des hospitalisations psychiatriques



Près de 20 % des Hospitalisations à domicile



1 accouchement sur 4



50 % des patient atteint du cancer

Contact presse : Benjamin Azogui
Direction de la communication
01 53 83 56 56 - benjamin.azogui@fhp.fr

FHP FÉDÉRATION DE
L'HOSPITALISATION
PRIVÉE